



## Vente véhicule déclaré hs par garage, mais faux devis

Par **toth zoltan**, le **18/01/2011** à **11:46**

Bonjour,

Je m'appelle toth zoltan, et je possédais il y a peu une Smart Roadster, que je faisais entretenir chez Mercedes (obligatoire car seul eux ont accès à cette marque)

Un jour, la voiture tombe en panne, je le fait remorquer chez Mercedes avec l'assistance de l'assurance

Mercedes me fait un devis de réparation de 3800€, et me dit que le moteur est à changer car il n'y a plus de compression, mesures à l'appui. Ce devis m'a coûté 320€ sans aucune réparations,

N'ayant pas les moyens de régler la facture salé, et au moment des faits pas les moyens non plus de payer 100€ pour remorquer la voiture dans un autre garage + 300€ de devis encore, je décide de vendre mon véhicule en l'état

Je trouve un acheteur qui le rachète 2800€ car j'y donne le devis montrant l'état du véhicule (argus actuel 9000€)

La personne le fait réparer et m'annonce que la réparation lui a coûté 300€ !! facture à l'appui.

Je décide de contacter l'assurance pour faire marcher l'assistance juridique, mais celle-ci refuse car la voiture ne m'appartient plus.

Quel procédure puis-je entreprendre contre Mercedes pour m'avoir fournis un faux devis (si je l'aurais signé j'aurais du payer le montant du devis !)

Une procédure rapide pour tenter de récupérer la difference entre prix de vente et argus, ou une plus grosse procédure en vu de demander des dommages et interrets ?

Merci d'avance de votre réponse

PS: j'ai en ma possession la déclaration de vente, la déclaration de l'acheteur disant l'avoir acheté HS au prix de 2800€, le devis de mercedes et la facture finale de 300€ du nouveau propriétaire....

Par **fabienne034**, le **18/01/2011 à 14:09**

bonjour,

il faut assigner le garage devant le tribunal d'instance pour demander 10 000 euros de dommage et intérêts

pour tout savoir sur le tribunal d'instance :

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>

Par **toth zoltan**, le **18/01/2011 à 14:15**

merci de la réponse,

mais j'ai des doutes sur la possibilité de victoire,  
sur la procédure a suivre  
et pourquoi 10 000€ ? sous quel pretexte puis-je sortir cette somme dans ma demande ?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **18/01/2011 à 16:21**

Parce qu'au dessus de 10 000 euros, il faut aller au TGI avec un avocat.

Le problème est celui de la preuve.

Par **toth zoltan**, le **18/01/2011 à 18:16**

comme preuve j'ai le devis de mercedes stipulant la somme de 3500€

et la facture de réparation par un garage différent de 300€